

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 16 novembre 2018

**5<sup>ème</sup> Commission****N° CP-2018-10-5-3****Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

**Service consulté**

Action Territorialisée

**CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019  
SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS  
SEPTIEME PROGRAMMATION 2018**

Résumé : Il est proposé d'approuver la septième programmation pour l'année 2018 des aides à attribuer aux projets structurants inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2014 2019.

2 projets structurants sont concernés pour un montant total d'aides départementales de 296 013 € pour le CTV Colmar Fecht et Ried.

Les projets inscrits dans ce rapport ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires lors de ses réunions du 2 juin 2017 et 2 février 2018.

La révision des Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération (2014-2019) a été adoptée par délibération de l'Assemblée départementale du 23 janvier 2015. Les contrats ont été signés avec les différents partenaires concernés. Ces contrats prévoient une participation départementale totale de 66 744 341 € afin de soutenir les projets structurants retenus dans les différents territoires.

Les autorisations de programmes et les autorisations d'engagement qui découlent de ces contrats ont fait l'objet d'une validation globale par l'Assemblée départementale lors de ses séances du 18 octobre 2013 (délibération n°CG-2013-4-1-1) et du 19 février 2015 (délibération n°CG-2015-2-5-1).

Le montant des aides à allouer pour cette 7<sup>ème</sup> programmation de deux projets structurants au titre de l'exercice 2018 s'élève ainsi à 296 013 € répartis comme suit. Chaque aide départementale fera l'objet d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération.

### **Contrat de Territoire de Vie Colmar Fecht et Ried**

2 projets présentés pour un montant d'aide départementale estimé à 296 013 € :

Projet :	<b>42-5 Création d'une Maison des Solidarités</b>
Maître d'ouvrage :	ASSOCIATION ESPOIR COLMAR
Localisation :	COLMAR
Numéro d'opération :	CTV01814
Montant du projet :	581 248 € TTC
Montant subventionnable :	581 248 €
Taux :	39,5 %
Subvention :	<b>229 593 €</b>
Imputation budgétaire :	Programme K212, imputation 204-50-20422-35421-006 AP2015

Projet :	<b>42-8 Création d'un périscolaire</b>
Maître d'ouvrage :	JEBSHEIM
Localisation :	JEBSHEIM
Numéro d'opération :	CTV01817
Montant du projet :	741 052 € HT
Montant subventionnable :	664 200 €
Taux :	10 %
Subvention :	<b>66 420 €</b>
Imputation budgétaire :	Programme K212, imputation 204-28-204142-35421-006 AP2015
Cofinancement :	Etat (DETR) : 166 048 €

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- ❖ d'approuver cette 7<sup>ème</sup> programmation 2018 des projets structurants inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,
- ❖ d'accorder les subventions afférentes pour un montant total 296 013 € telles que détaillées dans le présent rapport. Chaque aide départementale fera l'objet d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT